



HONORAIRES 2017
Barème TTC – TVA 20%

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

PRIX NET VENDEUR	Honoraires
Jusqu'à 150 000€	6%
De 150 001 € à 250 000 €	7%
Au-delà de 250 001 €	5%

Les honoraires de transaction ne pourront être inférieurs à 3 500 € TTC. Les honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Toute rémunération n'est due qu'à la signature de l'acte authentique.

LOCATION

Loi ALUR 2015 - **HABITATION et MEUBLES** (loi 1989)

Constitution du dossier, Etat des lieux, visites, rédaction du bail	<i>LOCATAIRE ; 8 €/m2</i> <i>BAILLEUR : 8 €/ m2</i>
---	--

Etat des lieux	<i>LOCATAIRE :3 €/m2</i> <i>BAILLEUR :3 €/ m2</i>
----------------	--

Si les honoraires dépassent le montant du loyer charges comprises, votre agence limite commercialement les honoraires à un mois de loyer charges comprises.

GARAGE – PARKING	100 € (charge locataire et propriétaire)
-------------------------	--